

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE VOIRIE Réf. : ST/26-005

Le Maire de BOURG-LA-REINE ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Pénal ;

Vu l'arrêté municipal du 18 septembre 2019 modifié et ses annexes instaurant la réglementation générale de circulation et de stationnement dans les différentes voies de Bourg-la-Reine ;

Vu le règlement de voirie communal approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 décembre 2020 ;

Vu l'arrêté municipal n° ST/25-113 en date du 22 avril 2026 réglementant provisoirement la circulation et le stationnement Contre-allée Condorcet, rue Ravon et rue Henri IV, en raison de travaux de restructuration de la Place Condorcet à Bourg-la-Reine, du 5 mai 2025 au 31 janvier 2026 ;

Considérant que les travaux de restructuration de la Place Condorcet doivent se prolonger et qu'il convient par conséquent de proroger l'arrêté n° ST/25-113 jusqu'au 28 février 2026 ;

Sur proposition des Services Techniques de la ville de Bourg-la-Reine ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : Les entreprises désignées ci-dessous sont autorisées à occuper le domaine public pour entreprendre les travaux suivants :

Coordonnées des entreprises liées aux travaux			
COLAS 6 Rue Marcel Vigneron 94110 Arcueil	BOUYGUES 1 route de la Bonde 91300 MASSY	ATV 248, rue Gabriel Péri 94230 CACHAN	SPTP&TP 248 Bis rue Gabriel Péri 94230 CACHAN
Entreprise ECF "Les Marchaisons" 45220 CHATEAU RENARD	TERIDEAL 26 avenue de l'Île Saint-Martin 92894 Nanterre Cedex 9		
Descriptif des travaux :		Travaux de restructuration	
Adresse des travaux :		Place Condorcet	
Périmètre impacté		Contre-allée Condorcet, rue Ravon et rue Henri IV	

Article 2 : Conditions de circulation et de stationnement

L'arrêté municipal n° ST/25-113 en date du 22 avril 2025 est prorogé jusqu'au 28 février 2026, dans les mêmes conditions et sous les mêmes réserves.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Commissariat d'Antony, 50 avenue Gallieni 92160 Antony ;
- Monsieur le Capitaine, Commandant de la 21^{ème} Compagnie d'Incendie de Clamart, 287 avenue du Général de Gaulle 92140 Clamart ;
- Centre de Secours de Bourg-la-Reine ;
- La Police Municipale de Bourg-la-Reine ;
- Comité AVH-Sud 92 – 2 rue des Écoles 92330 Sceaux ;
- VS-GP, 28, rue de la Redoute 92 260 Fontenay-aux-Roses ;
- Responsable de centre EFFIA, 66 boulevard du Maréchal Joffre 92340 Bourg-la-Reine ;
- Entreprise(s) pétitionnaire(e) citées à l'article 1^{er} du présent arrêté ;

Bourg-la-Reine, le 8 janvier 2026

Pour ampliation,
Pour le Maire

Le Maire,
Signé : Patrick DONATH



Isabelle SPIERS

Maire Adjointe déléguée à l'Aménagement urbain et au cadre de vie.